

INFORMATIONS GENERALES 2023/2024

1. DEMANDES AMENAGEMENTS SCOLAIRES: PAI - PAP - MDPH

Afin d'accompagner au mieux votre enfant dans sa scolarité, nous devons recueillir les demandes d'aménagements scolaires. Il appartient aux familles de faire connaître au professeur principal et à l'infirmière :

- Les aménagements dont votre enfant a bénéficié les années précédentes (PAI, PAP, dossier MDPH...)
- Votre souhait de renouvellement d'aménagements pour cette nouvelle année.

Merci de signaler toute demande d'aménagement <u>avant le 20 octobre 2023</u> en prenant contact avec l'infirmière Madame FORGEAT : tél. 03.85.81.03.75 mail : <u>infirmerie@ecparay.fr</u>

2. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le sol du gymnase est équipé d'un revêtement spécial. En conséquence tous les utilisateurs du gymnase seront contraints de prendre des précautions d'utilisation (paire de chaussures réservée à l'usage du gymnase).

Chaque élève devra se munir :

- * d'un survêtement, d'un short, d'un tee-shirt,
- * d'une serviette éponge,
- * d'un sac réservé au rangement de cette tenue,
- * d'une paire de chaussures de sport pour l'extérieur,
- * d'une paire de chaussures de sport uniquement réservée à l'intérieur du gymnase marquée au nom de l'élève et classe.

3. PHOTO D'IDENTITE

Tous les élèves devront apposer <u>une photo d'identité récente</u> sur leur carnet de correspondance dès la première semaine de rentrée.

4. FOURNITURES

Chaque professeur précisera à la rentrée ses besoins en fournitures (classeurs, cahiers, feuilles de copies...).

Pour les classes de 4^e DISPOSITIF REUSSITE - 3^{ème} PREPA METIERS – 2^{nde} BAC PRO MP3D/MMV – 2^{nde} BAC PRO Métiers de la Sécurité – 2^{nde} BAC PRO Métiers Relation Clients – 2^{nde} BAC PRO ASSP – 1^{ère} CAP Agent de Sécurité : **voir fiches jointes**.

Pour tous les élèves de 2^{nde} BAC PRO, voir fiche « CALCULATRICE »

Le jour de la rentrée, chaque élève sera muni du nécessaire de base (trousse, feuilles, agenda, calculatrice...). Un carnet de correspondance sera remis à chaque élève.

5. ELEVES INTERNES

Les Parents sont invités à fournir :

- * 1 traversin ou oreiller avec son enveloppe
- * 1 alèse plastifiée pour lit de 1.90 m x 0.85 m
- * 2 paires de draps (à changer régulièrement)
- * 1 ou 2 couvertures ou couette pour lit de 1.90 m x 0.85 m
- * 1 paire de chaussures légères (pantoufle, mule, etc...)
- Nécessaire et serviettes de toilette

Ces articles doivent être marqués au nom de l'élève

Pour fermer l'armoire personnelle et le bureau de la chambre, il faudra se munir de 2 cadenas, (diamètre maximum 0.7 cm) avec 2 clés dont une sera obligatoirement remise au surveillant de l'élève.

Nous recommandons vivement aux élèves internes de ne pas apporter d'objets de valeur ni de somme d'argent trop importante, le lycée ne pouvant être tenu pour responsable en cas de vol.

Le jour de la rentrée, les élèves se présenteront directement à leur internat à partir de 7h30 : un SMS de confirmation du lieu d'internat (rue Pasteur ou rue Desrichard) vous sera envoyé fin août.

Une navette gratuite (transport de la GARE de Paray Le Monial aux LYCEES) est mise à disposition des élèves le lundi matin (départ 8h05 de la gare).

INFORMATION POUR LES ELEVES INTERNES DU DIMANCHE SOIR:

Compte-tenu du nombre d'élèves internes qui arrivent le dimanche soir, il se peut que la nuit du dimanche au lundi, votre enfant soit hébergé sur un internat différent du sien habituel. Dans ce cas, vous serez informé dès la rentrée et nous vous demanderons de fournir à votre enfant un duvet ou un sac de couchage qui sera stocké sur place.

6. REPAS demi-pensionnaires et internes

Repas de midi

Ils sont pris aux restaurants scolaires. Une carte magnétique sera remise à chaque nouvel élève.

<u>Approvisionnement du compte restauration pour le repas de midi</u> :

- Avant la rentrée, les parents des nouveaux entrants recevront un mail pour se connecter sur le compte « TURBOSELF espace numérique » pour approvisionner le compte par paiement en ligne.
- Ou pourront remettre, à leur enfant, un chèque à l'ordre de SODEXO (de préférence, plutôt que des espèces).

Pour les internes :

- Repas du soir: Ils sont pris au restaurant scolaire des lycées et sont compris dans le forfait internat.
- Petits-déjeuners: Ils sont servis au sein des internats et sont compris dans le forfait internat.



7. CONGES 2023/2024 (ZONE A)

TOUSSAINT	Du vendredi 20 octobre 2023 (fin des cours) Au lundi 6 novembre 2023 (matin) <u>Attention journée pédagogique pour les enseignants le lundi 6 novembre (pas de cours pour les élèves ce jour-là)</u>
NOEL	Du vendredi 22 décembre 2023 (fin des cours) Au lundi 8 janvier 2024 (matin)
HIVER	Du vendredi 16 février 2024 (fin des cours) Au lundi 4 mars 2024 (matin)
PRINTEMPS	Du vendredi 12 avril 2024 (fin des cours) Au lundi 29 avril 2024 (matin)
ASCENSION	Du mardi 7 mai 2024 (fin des cours) Au Lundi 13 mai 2024 (matin)
DEBUT DES VACANCES D'ETE	Vendredi 5 juillet 2024